FICHE ACTION

Les CCAS et CIAS face à l'épidémie coronavirus COVID-19

Mise à jour le 08/04/2020

La Fabrique des CCAS/CIAS de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)
11, rue Louise Thuliez – 75019 Paris
Tél. : 01 53 19 85 50 - Fax : 01 53 19 85 51

http://www.unccas.org

CCAS DE LA CIOTAT – LA CONCIERGERIE MUNICIPALE

Département : Bouches-du-Rhône (13) **Nombre d'habitants** : 35 580

Mots-clés : livraison de courses ; commerces ; coordination ;

Descriptif de l'action :

Les agents du CCAS et de la Ville ont mis en place un projet commun solidaire ayant pour objectifs d'assurer un service de **portage de courses au domicile** et de soutenir l'activité commerciale des **petits commerces de proximité**. Le 9 avril, 45 personnes étaient inscrites au dispositif, pour 3 à 5 livraisons par jour.

Quels commerces : les commerces de proximité, commerces de bouche : épicerie, superette, boucherie, primeur, moyennes surfaces bio. Le CCAS a éliminé les boulangeries du champ de la conciergerie, en raison d'achats trop insuffisants. Mail un « pain frais offert », financé par le CCAS, est proposé lors de la commande.

La liste des commerces adhérents est évolutive. Le 9 avril, 18 commerces étaient référencés. Les commerces doivent absolument accepter le règlement par chèque. Un bon de livraison tripartite usager/commerçant/Ville permet de tracer le passage du chèque de l'usager vers le commerçant en passant par l'agent de la Ville.

Couverture du territoire : le but est de couvrir l'ensemble des quartiers afin d'inciter les habitants à utiliser les commerces proches de chez eux.

Les agents de la Ville « livreurs » sont dotés d'une attestation de déplacement professionnel signé du Maire, équipés de tee shirt « mairie » et circulent avec les véhicules du CCAS.

Comment ça marche : du lundi au vendredi

- Un numéro d'appel est dédié à la conciergerie municipale
- Un travailleur social évalue la demande et oriente ou pas sur ce service
- Si oui, on communique à l'agent dédié du CCAS (en télétravail) les coordonnées de la personne à contacter. Cet agent approfondit la demande:

- Quel secteur géographique habite la personne ?
- L'agent indiquera des commerces les plus proches du domicile (à privilégier pour limiter les déplacements des livreurs) qui correspondent aux besoins de la personne,
- L'« obligation » de commander un panier pour une semaine afin d'optimiser les déplacements,
- L'agent explique les modalités : heure d'ouverture, N° de tel, horaires privilégiés pour le passage de la commande, récupérer les codes d'entrées d'immeuble ou autre ? conserver le N° de tel pour que le livreur puisse appeler……

- Selon le choix de la personne, l'agent donne le numéro de téléphone du commerce et la personne passe sa commande auprès du commerçant qui lui donne le montant exact de sa commande (pour établissement du chèque)
- Une fois la commande prête le commerçant contacte le CCAS au N° dédié pour prendre en charge la livraison
- Le livreur va chercher la commande et la porte au domicile de la personne
- Le livreur récupère le chèque du montant (à l'ordre du commerçant) en échange de la commande et le rapporte au commerçant.
- Le livreur remplit le bon de livraison tripartite et le fait signer d'abord par l'usager (à la récupération du chèque), puis par le commerçant lorsqu'il lui apporte le chèque

Besoins en personnel :

- Un travailleur social du CCAS
- Un agent dédié CCAS pour le contact approfondi et l'organisation des livraisons
- 3 à 4 livreurs (agents de la Ville)

Besoins en matériel :

- Véhicules du CCAS
- Equipements de protection : masques, gel, gants

Public cible : : Les habitants de la Ciotat isolés, ne pouvant se ravitailler en produits de 1ère nécessité (séniors ou personne en situation de handicap durable ou passager).

Informations complémentaires :

Evolution de l'action face à la crise sanitaire :

☐**Maintenue**

☐**Renforcée**

☒**Créée**

Appui technique :

☐**Plan canicule**
☐**Plan Grand Froid**
☒**Non indiqué**